

Fausse joie : VELUX rembourse vos fenêtres

Il ne faut pas rêver : cette opération de remboursement concerne uniquement 100 acheteurs répondant aux conditions (*remplacement de fenêtres intervenu entre le 16 octobre et le 17 décembre 2017*) et désignés gagnants lors d'un futur tirage au sort.

L'astérisque accompagnant la promesse « **VELUX** rembourse vos fenêtres » fait référence à un minuscule paragraphe : « 100 gagnants par tirage au sort. Inscription et règlement sur velux.fr ».

Le fabricant de fenêtres prône un meilleur éclairage naturel de vos pièces mais ne brille pas par son offre publicitaire.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)